Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 30 (1922)
Heft: 10

Artikel: La situation économique de Payerne au mois de juin 1798
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-24428

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Amédée de Viry avait épousé Hélène de Menthon, fille de Bernard, seigneur de Menthon et de Marguerite de Challant.

Michel, baron de Viry, son fils aîné, lui succéda. Il trouva une situation financière obérée par les dépenses de son père et de son grand-père. Il dut vendre la plus grande partie des seigneuries acquises par ses ancêtres, entre autres Rolle qui fut cédé par lui le 2 mai 1528 au duc Charles de Savoie, en même temps que Mont-le-Vieux pour 10300 écus d'or.

Après s'être débattu avec des créanciers, Michel mourut ruiné en 1547. Son fils mourut sans postérité. Viry avait été racheté par la branche cadette de la famille.

Michel avait épousé Pauline de Vergy, fille de Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne, chevalier de l'Annonciade, et de Dame Marie de Bourgogne.

(Communiqué par M. Fr.-Th. Dubois que je remercie de son obligeance. E. M.)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE PAYERNE AU MOIS DE JUIN 1798

Payerne fut une des villes vaudoises qui se dévouèrent le plus pour assurer l'indépendance du Pays de Vaud en 1798. Ce fut aussi une des villes qui eurent à supporter le plus de difficultés de tout genre, de charges financières, de réquisitions de toute sorte et enfin de désillusions. Dans son beau travail sur *Payerne de 1798 à 1803,* publié en 1914 dans la *Revue historique vaudoise,* M. Burmeister a déjà montré dans quelle situation se trouva cette ville peu de mois après l'émancipation du Pays de Vaud. Le document important que nous publions ci-dessous révèle la gravité de cette situation et fait comprendre combien il faut peu s'étonner du fait que,

dans diverses contrées, certaines personnes aient perdu bientôt, au moins partiellement, le bel enthousiasme qu'elles avaient montré au premier moment pour le nouveau régime.

Lettre adressée au Directoire exécutif de la République helvétique par le Comité central de Payerne, autorisé par les Conseil et Communauté, sous la date du 2 juin 1798.

Nous avons l'honneur de vous exposer que, dès la naissance de notre révolution, notre Commune a sans cesse fourni aux besoins alimentaires des troupes françaises et vaudoises, non seulement en station ici, mais même chez nos voisins auxquels nous avons fourni des approvisionnements utiles mais dispendieux pour nous. Guidés par l'amour de notre régénération, rien ne nous coûtait sous ce point de vue, nous n'envisagions point l'avenir ; enfin, insensiblement nous sommes tombés dans une pénurie qui nous allarme ; nos besoins, loin de diminuer, semblent s'accroître et nous présentent un tableau vraiment effrayant eu égard à notre localité, qui n'est sentie ni appréciée par aucune autre commune.

Situés à l'Etoile de toutes les routtes, nous n'en échapons aucune, telles celles de Moudon, Yverdon, Morat, Fribourg et le Vully, toutes, disons-nous, nous chargent infiniment ; nous y joindrons encore celle de Besançon qui nous est devenue très fatigante par le flux et le reflux perpétuel des malades, blessés et semestriers, qui sortent et entrent dans les hopitaux, et qui nécessitent des réquisitions sans fin. Joignons à ce tableau les dépenses énormes des charoirs, couriers, postillons, ceux des transports militaires. Enfin toutes ces dépenses réunies et accumulées qui n'ont point encore cessé, nous mettent dans la dure mais indispensable nécessité de recourir à vous, Citoyens Directeurs, pour obtenir des secours prompts et efficaces. Grevés par des emprunts onéreux, nos moyens et ressources épuisés, nous ne voyons plus de possibilité à pourvoir à nos besoins journaliers ; vous

sentirés combien il est urgent que vous secondiés notre situation.

Notre mise deshors jusques ici, par une très basse approximation, dépasse *cent mille écus*. Or comment nous tirer de cet affreux bourbier sans une heureuse intervention de votre part, sur laquelle nous fondons toûtes nos espérances ? Notre situation a été si bien sentie par les officiers généraux qui ont séjourné dans notre ville qu'ils nous avaient fait espérer des dédommagemens par la Grande Nation mais qui sont à venir.

Outre l'urgence de notre réclamation cy dessus, nous en avons une autre, Citoyens, à mettre sous vos yeux, et vous invoquer à nous faire rendre justice ; si elle est importante pour nous dans ces circonstances, elle ne l'est pas moins pour la partie du canton Léman et de son chef lieu, la ville de Lausanne, chés qui résidait dans le temps de l'Assemblée provisoire centrale du Pays de Vaud, qui dans les momens primitifs de notre révolution, sentit la nécessité d'avoir des magasins de subsistances assurées pour fournir aux besoins des armées. Sous ce point de vue elle traitta avec la Compagnie française Ouin qui devait être chargée de l'approvisionnement général des troupes. Cette compagnie, soit son représentant Chapey, passa avec le Comité de surveillance de cette ville un traitté de fournitures par lequel elle s'engageait à lui payer à un taux déterminé toutes celles que cette commune lui ferait, en argent comptant ou en lettres de change sur Paris dont elle devait supporter la perte de la négociation. Cette même Compagnie ayant fini ses fonctions, nous fûmes invités par la Chambre administrative de Lausanne au règlement de nos comptes sur quoi nous détachâmes un commis avec des pouvoirs et les pièces justificatives pour l'opérer ; celui cy fatigué par des oppositions et des refus multipliés fut contraint de revenir sur ses pas sans avoir rien pu obtenir. A son retour et sur son invitation nous

fîmes dresser un nouveau compte calqué sur les reçus des agens de la ditte Compagnie et accompagné des Bons originaux, ce qui semblait devoir nous faire obtenir de sa part une pleine acceptation de nos comptes avec suitte de payement. Quel fut notre étonnement que, d'àprès un traitté solennel, nous apprîmes par nos deux nouveaux commis envoyés à ce sujet que cette Compagnie, pour éluder le payement légitime qu'elle nous doit d'environ *10000 L.*, prétend nous battre d'un terme fatal, pendant que jamais elle ne nous a invitté à aucun règlement de comptes et que le traitté passé avec elle ne dit rien à cet égard.

Ce moyen est d'autant plus absurde que même dans le moment actuel, elle n'a point terminé ses comptes avec les Comités du Canton du Léman ; il est visible que les tours et détours qu'elle employe pour repousser nos comptes ne peuvent partir que de l'envie de vouloir les faire retourner à son profit, ce qui serait d'une épouvantable injustice que vous ne permettrés pas.

Il y a plus, Citoyens Directeurs, le citoyen Desmaret, agent en chef de cette Compagnie avait fait espérer à notre Comité qu'à son retour d'un voyage qu'il allait faire, il règlerait lui-même nos comptes respectifs. Loin de là, il se contenta de remettre une lettre pleine de remerciemens et d'assurances de payement, qui sont devenues illusoires.

Arrivé à Lausanne, il annonça à la Chambre administrative qu'il y laissait un Commis, chargé des pouvoirs nécessaires pour règler tous les comptes. Il résulte que les prétendus pouvoirs de ce commis sont déniés par lui, ou tout au moins insuffisans à l'objet, et subordonnés à des instructions particulières qui tendent à éloigner par des réponses évasives tout règlement de comptes avec les différens Comités.

Nous nous adressons à vous, Citoyens Directeurs, dans la pleine confiance que vous voudrés bien protéger nos intérêts

et épouser notre cause légitime en nous faisant obtenir la justice et les rembours qui nous sont dus par la voye que votre sagesse vous dictera.

Si les pièces justificatives vous deviennent nécessaires nous nous ferons un devoir de vous les envoyer.

Recevés, Citoyens Directeurs l'assurance de notre respect.

Signés :

MESTRAL, Président,
COMTE, Chef de bataillon,
Fs DE TRAYTORRENS,
L. R. DE TREYTORRENS.
S. TAVEL,
Frs JOMINI.

VILLARZEL L'ÉVÊQUE

Additions et rectification

Des recherches complémentaires poursuivies durant la publication de notre étude sur Villarzel permettent d'ajouter à la liste des gouverneurs, *Guillaume Rossier,* qui, en 1469, assiste comme délégué de Villarzel à une assemblée des députés des terres de l'Evêché (M. D. R., XXXV, p. 154), et à la liste des châtelains, *François Morattel,* qui, mentionné dans le compte baillival de 1609 - 1610 [1], semble devoir être intercalé entre Jaques Riguet et Jaques Rossier.

De plus dans les registres baptistaires de Villarzel paraît en 1729 un *Frédéric de Miéville,* châtelain de Villarzel et Granges.

Enfin, une rectification s'impose : Pe-Dl-Fréd. de Miéville n'a pas été châtelain dès 1778, mais seulement dès 1793. D'après les comptes baillivaux le contrôle de

[1] *Der gewesen Tchachtlan zu Villarzel, François Morattel* (sous le bailli Seb. Darm, 1586-1592).